

2017

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Date de Présentation : 5 juin 2018

Président : M. Régis BILLEROT

Adresse Postale
BP 10023
79403 SAINT-MAIXENT-L'ECOLE

Siège Social
3 route de Verdeil
79800 SAINTE-EANNE

Tél : 05 49 05 37 10
Fax : 05 49 05 00 09
Mail : accueil@smc79.fr
Site Internet : www.smc79.fr



En vertu du code général des collectivités territoriales et du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le président de l'établissement public de coopération intercommunale est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Présenté au comité syndical dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, ce rapport fera l'objet d'une communication par le Président de chacune des communautés de communes membres du SMC du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine à son conseil.

Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services publics locaux.

Le rapport est également mis à la disposition du public au siège du SMC et sur son site internet www.smc79.fr

SOMMAIRE

I.	Présentation du SMC.....	4
I.1	– Territoire desservi.....	4
I.2	– Déchets pris en charge par le service	5
I.3	– Vision globale entre collecte et traitement.....	5
II.	Prévention des déchets	6
II.1	– Indice de réduction des déchets.....	6
II.2	– Description des actions d'économie circulaire dont la prévention des déchets.....	6
III.	Organisation de la collecte des déchets.....	8
III.1	– Population desservie.....	8
III.2	– Équipements disponibles.....	8
IV.	Bilan de la collecte des déchets.....	15
IV.1	– Tonnages des flux de déchets collectés	15
IV.2	– Évolution des tonnages collectés	16
V.	Organisation du traitement des déchets.....	20
V.1	– Localisation des unités de traitement	20
V.2	– Capacité des installations de traitement.....	22
V.3	– Taux de valorisation.....	25
V.4	– Synoptique de la gestion des déchets ménagers et assimilés.....	27
VI.	Budget, coût et financement.....	28
VI.1	– Mode de financement	28
VI.2	– Participation des collectivités adhérentes.....	28
VI.2	(déchets ménagers – budget 2017).....	28
VI.3	– Répartition dépenses 2017 par service	29
VI.4	– Nature des produits (recettes)	29
VI.5	– Investissements 2017	30
VI.6	– Coût des différents flux de déchets.....	31
	Glossaire.....	34
	Annexes.....	35
	Population municipale	
	Liste des BAV	
	Localisation des bornes textiles	
	Abécédaire du tri	
	Tarifs 2017	

I. Présentation du SMC

Après la fusion en 1985 de deux syndicats, le SIVOM du Haut Val de Sèvre a modifié ses statuts en 1991 par arrêté préfectoral pour devenir le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine.

“**Mixte**”, car il accueille diverses structures : communautés de communes et communes.

“**A la carte**”, car chaque collectivité peut adhérer pour les seules compétences qui l’intéressent (gestion des déchets, rivières, voirie, bâtiments intercommunaux).

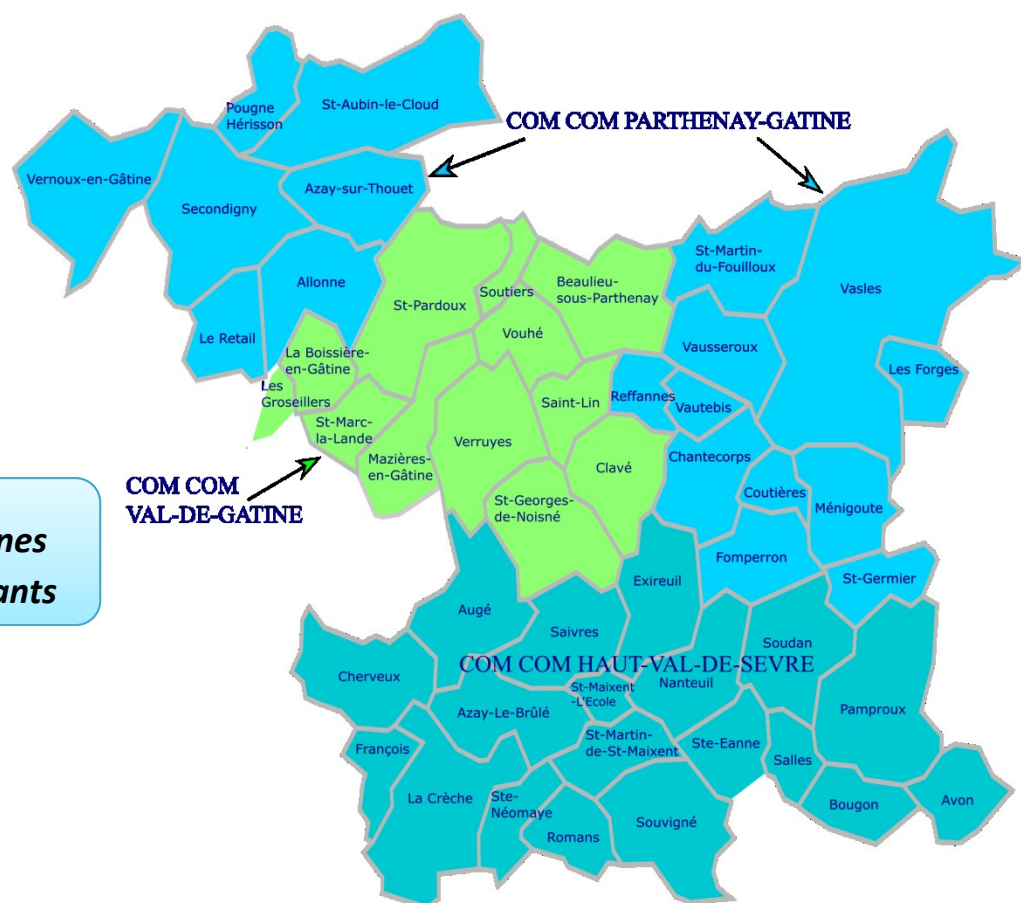
I.1 – Territoire desservi

En 2016, le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (SMC) assure la compétence de gestion des déchets, sur **49 communes** réparties sur 3 communautés de communes :

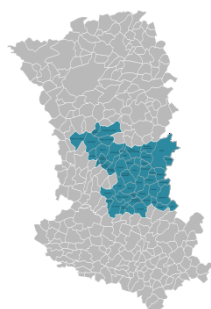
La population municipale INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2017 est de **48 170 usagers**.

Le territoire a une superficie de 966 km².
La densité est de 50 habitants au km².

- Haut Val de Sèvre, 29 710 habitants
- Val de Gâtine (en partie), 6 943habitants
- Parthenay Gâtine (en partie) 11 517 habitants desservis par le SMC.



49 communes
48 170 habitants



I.2 – Déchets pris en charge par le service

Le SMC assure la collecte des déchets en régie directe.

La collecte des ordures ménagères résiduelles OMR se fait bac individuel sur l'ensemble du territoire.

La collecte sélective s'effectue de deux façons : en bac individuel pour les emballages ménagers et par un réseau de bornes d'apport volontaire qui permet de collecter le verre, les papiers et les emballages ménagers.

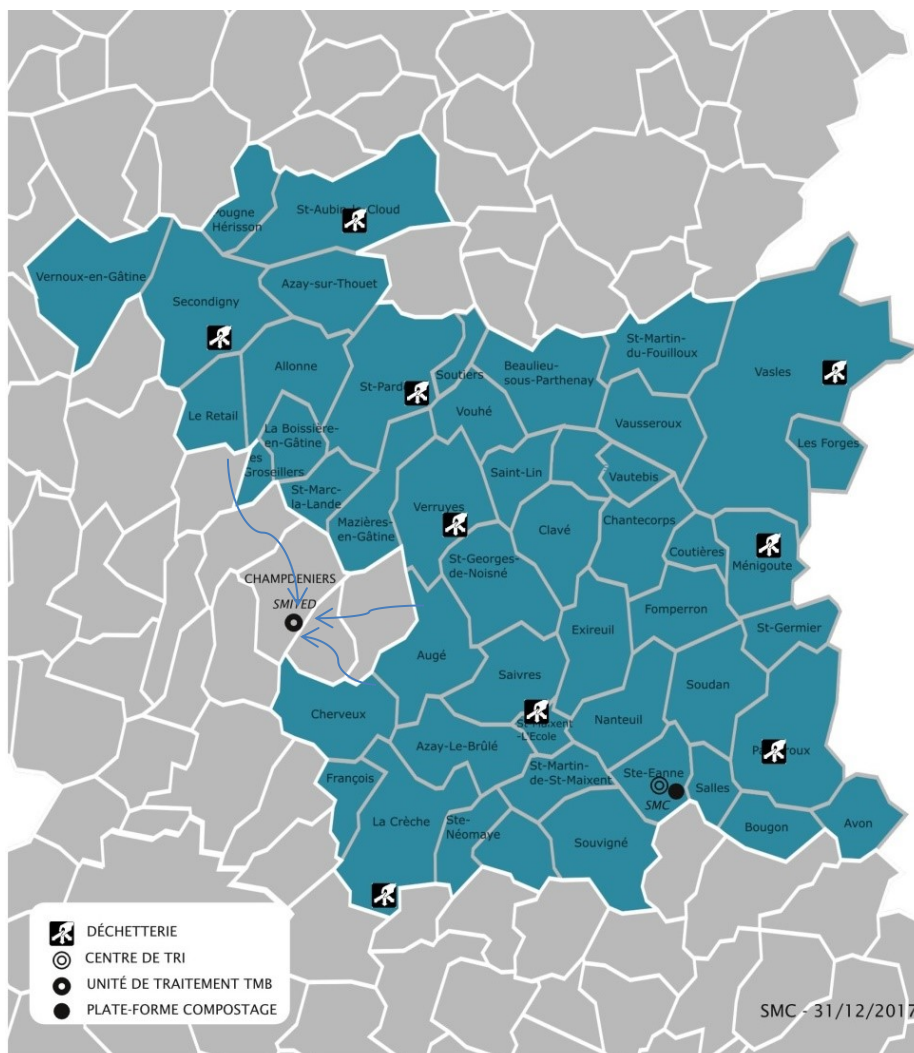
La collecte des encombrants et des déchets assimilés est effectuée via un réseau de 9 déchetteries. Un service payant de location et

traitement peut être organisé sur demande (particuliers, professionnels, administrations...).

Les déchets non ménagers (collectivités, artisans et commerçants) sont collectés par les services susvisés si les déchets sont assimilables à ceux des ménages. Ce service financé par une redevance spéciale a été instauré pour faire participer les producteurs au coût d'élimination des déchets.

La collecte des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) est effectuée auprès des professionnels de santé et des collectivités.

I.3 – Vision globale entre collecte et traitement



II. Prévention des déchets

II.1 – Indice de réduction des déchets

Le tonnage des déchets ménagers assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. L'indice pour l'année 2017 est calculé en multipliant le tonnage 2017 par 100 et en le divisant par le tonnage 2010.

2010 : 26 917 t (hors gravats)

2017 : 24 788 t (hors gravats)

INDICE DE RÉDUCTION = 92%

La diminution des déchets ménagers est amorcée, grâce aux actions engagées depuis plusieurs années.

II.2 – Description des actions d'économie circulaire dont la prévention des déchets

Le SMC s'est engagé dans un programme local de prévention des déchets, en partenariat avec l'ADEME, de 2010 à 2014.

Fort de cette expérience d'animation de territoire et dans la continuité des actions engagées, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres et le SMITED ont été conjointement lauréat du projet zéro gaspillage zéro déchet ZGZD, en Deux-Sèvres, avec pour objectifs :

- une réduction de 7% des ordures ménagères assimilées par habitant en 3 ans,
- une réduction de 10% des déchets ménagers assimilés par habitant en 3 ans,
- la pérennisation des partenariats existants et la mobilisation des acteurs du territoire : collectivités, chambres consulaires, organisations professionnelles, entreprises, associations et citoyens.

Le SMC s'est engagé à participer à la mise en œuvre du programme d'actions de prévention et de gestion des déchets ZGZD et participe à l'élaboration d'un contrat d'objectif déchets et économie circulaire CODEC avec plusieurs collectivités du SMITED.

- **Location d'un broyeur à branches pour les 49 communes du SMC**

L'objectif de cette acquisition est de permettre aux 49 communes du territoire de pouvoir broyer leurs résidus de taille afin de les réutiliser en paillage dans les massifs, parterres et haies.



Broyeur Bugnot du SMC

Le broyeur est loué aux communes dont les agents ont suivi une formation à l'utilisation du broyeur et à l'utilisation du broyat.

En 2017, sept communes ont loué le broyeur, ce qui représente 108 heures d'utilisation.

- **Poursuite de la dotation de composteurs**

En 2017, la mise à disposition de composteurs s'est poursuivie, au siège social du SMC, pendant les heures d'ouverture au public.



	Nombre de composteurs distribués
2002-2007	482
Contrat d'objectif 2008-2011	3 837
2012	194
2013	60
2014	400
2015	474
2016	1017
2017	335
Total	6 799

Près d'un 1/3 des habitants est équipé.

- **L'opération Stop pub**

La pose d'autocollant Stop Pub fait partie de ces gestes simples que le citoyen peut réaliser au quotidien pour réduire ses déchets. L'autocollant Stop-pub est mis à disposition dans les mairies, les communautés de communes, au SMC...

- **Ventes de la recyclerie**

Bon nombre d'objets en état (vaisselle, petit mobilier, jouets, livres, bibelots...) apportés en déchetteries ont été vendus à la recyclerie Tri d'Enfer.

C'est autant de déchets évités !

	Montant de la vente	Poids détourné
2013	6 405,14 €	8 067 kg
2014	23 634,40 €	26 959 kg
2015	35 189,57 €	30 245 kg
2016	28 317,35 €	22 307 kg
2017	31 613,35 €	22 144 kg

Le produit de ces ventes est imputé en recettes au budget du SMC.

- **Manifestations**

Le stand du SMC, à la foire exposition de St-Maixent-L'Ecole du 7 au 10 avril 2017, était axé sur le gaspillage alimentaire.

Une centaine de personnes ont été sensibilisée.



- **Des opérations de sensibilisation ciblées pour les scolaires**

Pour sensibiliser au tri des déchets, à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, le SMC confie depuis plusieurs années les animations dans les écoles au CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) de Coutières. En 2017, ce sont **27 classes**, soit 627 élèves qui ont participé à ces interventions et qui, ont visité le centre de tri de Sainte-Eanne ou la déchetterie-recyclerie de Saint-Maixent-L'Ecole.

III. Organisation de la collecte des déchets

III.1 – Population desservie

	Collecte en porte-à-porte (PàP)	Collecte en déchetterie
Ménages	48 170 habitants desservis	48 170 habitants desservis
Professionnels/collectivités	771 bénéficiaires desservis	395 utilisateurs

III.2 – Équipements disponibles

Apport volontaire

La collecte sélective était, jusqu'à la mise en place des bacs individuels, majoritairement réalisée en points d'apport volontaire, selon trois flux : verre, papiers, emballages.

Une partie des bornes emballages a été progressivement supprimée. Seuls les lieux opportuns sont conservés.

Une liste de localisation des bornes d'apports volontaires est présentée en annexe.



	Verre	Papiers	Emballages	Textiles
Nombre de bornes disponibles	209	171	133	44
Nombre d'habitants desservis par borne	1 pour 230	1 pour 282	1 pour 362	1 pour 1 095
Tonnage collecté	1 873	1 037	169	154

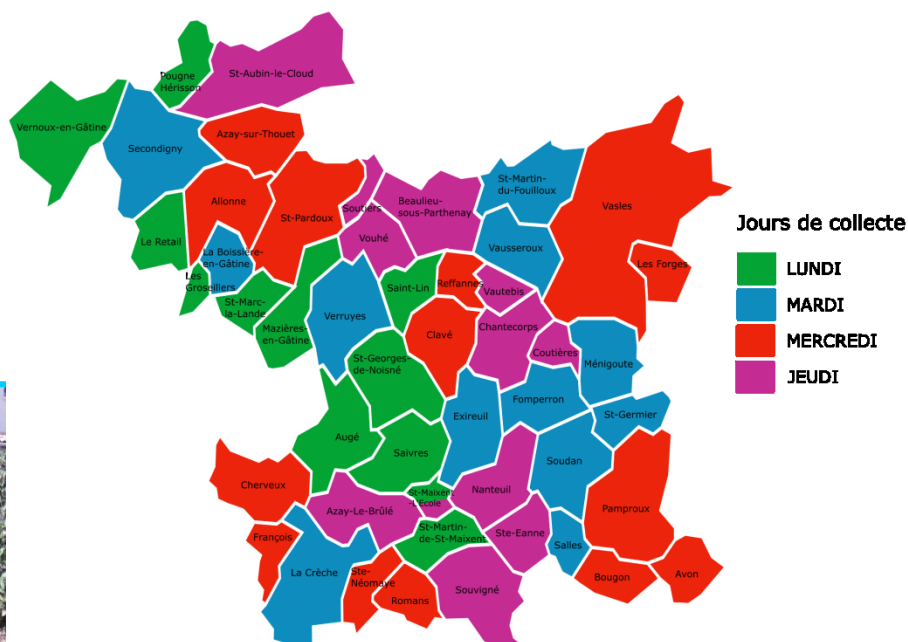
Collecte en bacs individuels

Fin 2015 et début 2016, chaque foyer a reçu 2 bacs de 240 litres : un bac pour les ordures ménagères (OM) à couvercle vert équipé d'une puce, un bac pour les emballages à couvercle jaune.

Les bacs verts pour les ordures ménagères sont collectés tous les quinze jours, en alternance avec les bacs jaunes pour les emballages recyclables. Seule la commune de St-Maixent-l'École est collectée toutes les semaines, ainsi que les professionnels produisant des déchets organiques (cantines, restaurants...).

La collecte s'effectue du lundi au jeudi, à partir de 4h. Une collecte des gros producteurs est réalisée le vendredi. Les calendriers de collecte sont téléchargeables sur le site www.smc79.fr
Le service de collecte gère l'achat, la distribution et la réparation des bacs.

Les points de regroupement ou de collecte sont les emplacements où les usagers doivent emmener les bacs la veille au soir du ramassage.



	OMR	Emballages	Cartons	Papiers
Tonnage collecté	8 220	1 473	70	38
Couleur du couvercle du bac	vert	jaune	En vrac ou en bac vert avec un autocollant CARTONS	bleu
Fréquence de collecte	Tous les 15 jours St-Maixent-l'École : 1x par semaine	Tous les 15 jours St-Maixent-l'École : 1x par semaine	1x par semaine Réservée aux professionnels et collectivités	1x par mois Réservée aux professionnels et collectivités

Réseau de déchetteries

En 2017, le syndicat compte **9 déchetteries** en service, soit 1 pour 5 000 habitants. Depuis le programme de modernisation, les déchetteries répondent toutes aux normes de sécurité.

Elles comptabilisent 13 564 heures d'ouverture dans l'année.

La déchetterie est un espace aménagé, gardienné et clôturé où le public peut apporter ses déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets occasionnels. Les particuliers doivent déposer les déchets dans des bennes ou conteneurs spécifiques, en respectant des consignes précises.

Déchetteries	Coordonnées	Jours	Heures	Nombre de visiteurs
La Crèche	ZA les Groies Perron 05 49 05 31 63	Du lundi au samedi	9h-12h et 14h-18h	29 787
Ménigoute	Le bourg nord 05 49 69 10 66	Lundi, mercredi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h	3 929
Pamproux	Bel Air 05 49 76 38 97	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h	8 189
St-Aubin-Le-Cloud	Route de Chagnée 05 49 63 26 40	Mercredi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h	5 456
St-Maixent-L'Ecole	Les Courolles 05 49 76 22 82	Du lundi au samedi	9h-12h et 14h-18h	46 231
St-Pardoux	La Croix des Vignes 05 49 63 41 02	Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h	9 512
Secondigny	La Chollerie 05 49 63 52 33	Lundi, mardi, jeudi, samedi	9h-12h et 14h-18h	5 954
Vasles	Gatebourse 05 49 69 98 50	Mardi, jeudi Samedi	14h-18h 9h-12h et 14h-18h	3 003
Verruyes	Marcilly 05 49 63 31 59	Mercredi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h	3 082

Déchets acceptés

- Batteries
- Bois (naturel/traité)
- Capsules Nespresso
- Cartons
- Cartouches d'imprimantes
- CD
- Déchets d'éléments d'ameublements : DEA (St Maixent l'Ecole, la Crèche, St Pardoux)
- Déchets d'équipements électriques et électroniques : D3E
- Déchets diffus spécifiques (toxiques/produits chimiques/peintures) : DDS
- Déchets non valorisés
- Déchets végétaux
- Gravats (petites quantités) / Gravats (grandes quantités) : dépôts de Pamproux ou Secondigny
- Huiles alimentaires
- Huiles mécaniques usagées
- Lampes/néons
- Métaux
- Piles/accumulateurs
- Plastiques
- Polystyrène
- Radiographies médicales

En plus de la collecte en déchetterie, des bornes pour les textiles ont été installées sur le territoire du SMC par la Croix Rouge (liste en annexe).

Quelques équipements

- **Compacteur à cartons**, installé sur les deux déchetteries les plus fréquentées. Une économie de transport et un confort pour les agents.
- **Quai motorisé dédié aux gravats** sur les nouvelles déchetteries



- **Panneaux basculants et garde-corps des quais**
- **Plate-forme pour les déchets verts** dans toutes les déchetteries

- **Local DDS** (déchets diffus spécifiques) et **local D3E** (déchets d'équipement électrique et électronique)

- **Signalétique visible et numérotation des quais**



- **Caisson Eco-mobilier pour les déchets d'éléments** d'ameublement sur le site de Saint-Maixent-L'École, la Crèche et St Pardoux.



Carte d'accès

La carte d'accès est obligatoire pour accéder aux déchetteries.

Une carte est délivrée par foyer, sur présentation de l'appel à redevance des ordures ménagères. Le nombre de passages est limité à 25, renouvelable une fois par an.

Les artisans, commerçants, administrations peuvent utiliser ce mode de collecte. Leurs apports sont estimés à **9 520 m³** par an.

Une carte d'accès permet aux professionnels de déposer leurs déchets. Les volumes estimés par l'agent de déchetterie sont facturés en fonction des matériaux déposés (gratuits pour les cartons, la ferraille, les plastiques, les DEEE)

115 143 passages

Professionnels : 4 664 passages

Collectivités : 2 257 passages

Particuliers : 108 222 passages

La recyclerie Tri d'Enfer



De nombreux objets sont jetés en déchetterie alors qu'ils sont encore en état de servir. Pour éviter ce gaspillage, le SMC est à l'origine de la Recyclerie Tri d'Enfer. Vaisselle, meubles, livres, jouets, et autres objets récupérés, sont autant de produits qu'il est possible d'acquérir à petits prix!

Le SMC a créé la recyclerie début 2013. Un bâtiment y est dédié sur le site de la déchetterie, située aux Courolles sur la commune de Saint-Maixent-L'École.

La recyclerie Tri d'Enfer est née de la volonté du syndicat de **faire du réemploi et de réduire le gisement de la benne « non valorisés »** destiné à être enfoui en centre de stockage.

Deux ventes par mois sont organisées :

le 2^e samedi du mois et le mercredi suivant.

Des objets d'occasion y sont vendus à prix réduits, de 0,20 € pour une assiette classique à 50 € pour un buffet ou un canapé. Tous les produits sont dotés d'un code barre. Les objets sont vendus en l'état.

Les ventes sont également l'occasion de promouvoir la réparation, la transformation, la customisation d'objets. Plusieurs bénévoles, créateurs, artistes ont exposé leur savoir-faire et partagé leur passion.

Collecte des déchets des professionnels

Des déchets non ménagers peuvent être collectés en même temps que les déchets des ménages (collecte en porte à porte ou déchetteries) s'ils sont assimilables en quantité et en qualité.

Un recensement de la production a été réalisé et est actualisé chaque année pour la mise en place de la redevance applicable aux activités économiques.

La collecte en porte à porte des administrations, des commerçants et artisans est estimée à **2 450 tonnes par an**. (Volume * densité 0,10).

Une collecte spécifique des cartons issus de l'activité des artisans-commerçants est mise en place. Cette collecte s'effectue en vrac ou en bacs. Elle concerne les communes de Saint-Maixent-l'École, La Crèche, Azay-le-Brûlé.

En 2017, une collecte des papiers de bureaux des professionnels et des administrations s'est mise progressivement en place.

Professionnels de la santé

Le SMC s'est associé au CDPS (Centre Départemental des Professions de Santé), pour mettre en place le service de collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) dès 1996.

Le CDPS informe les professionnels de l'existence du service et de la mise en recouvrement des factures.

Le SMC se charge de la fourniture des emballages identifiés par leur numéro d'utilisateur, de la collecte chez les professionnels et du transport vers le centre d'élimination agréé : l'usine d'incinération ALCEA à Nantes.

La collecte des déchets de soins en milieu diffus pour les « piquants, coupants, tranchants et mous » fait l'objet d'une convention avec chaque praticien (médecin, infirmier, dentiste, vétérinaire, ...).

La prestation comprend :

- la fourniture des boîtes hermétiques,
- l'enlèvement et le stockage réglementaire des boîtes,
- l'évacuation et le traitement vers une filière agréée.



192 professionnels de la santé du département des Deux-Sèvres ont un contrat avec le SMC pour la collecte des DASRI.

28,6 tonnes ont été collectées et traitées en 2017.

Pharmacies

En 2013, DASTRI avait convenu d'un accord avec les collectivités du 79, le syndicat des pharmaciens et le CDPS, afin de conserver le maillage mis en place par le SMC. Les déchets sont collectés dans 121 pharmacies du département par le SMC, puis amenés à Ste Eanne au siège social du SMC, avant d'être transférés à l'usine d'incinération ALCEA.

DASTRI est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics depuis décembre 2012 dans le cadre d'une filière à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) concernant les Déchets d'Activités de Soins à Risques infectieux (DASRI).

Il prend en charge l'obligation réglementaire des producteurs de médicaments et de dispositifs médicaux de mettre en place et de financer la reprise des produits mis sur le marché une fois arrivés en fin de vie. Cette obligation ne concerne que les produits piquants, coupants, tranchants (PCT), produits par les patients en auto traitement (PAT).

Les moyens matériels

Le SMC assure en régie l'ensemble des prestations liées à la gestion des déchets (collecte - tri - transport). Pour cela, il dispose d'un parc de véhicules équipé d'un système de géolocalisation.

- **Collecte des ordures ménagères et des emballages**
9 bennes traditionnelles
- **Collecte des BAV**
2 tracteurs routiers
2 semi-remorques (1 pour le verre, 1 pour l'emballage et le papier)
- **Centre de tri**
2 télescopiques
- **Déchetteries**
5 porteurs
4 remorques
1 porteur carrossé fourgon
- **Collecte des déchets médicaux**
1 véhicule utilitaire
- **Containet (lavage des bacs)**
1 véhicule utilitaire
- **Atelier de mécanique**
1 véhicule utilitaire
- **Autres**
1 master trafic (distribution de bacs)
1 trafic (déchetterie)
1 trafic des services techniques
1 nacelle
1 pelle industrielle
1 broyeur à branches
1 broyeur à végétaux dopstad AK 430
4 kangoo
2 véhicules de service (5 places)

17 camions sont équipés d'un système de géolocalisation.



Bennes OM et sélective – 261 621 km parcourus



Porteur grue avec remorque bennante

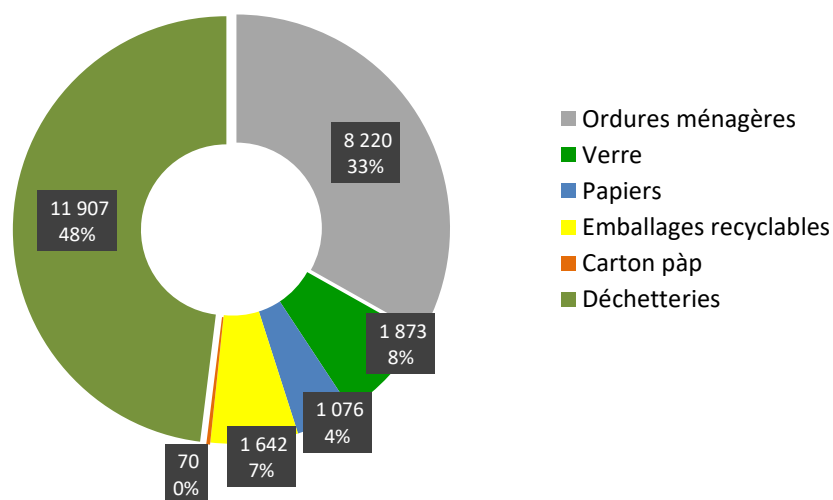
Le procédé de pesage : le site du SMC à Sainte-Eanne est doté d'un pont bascule, avec une précision de plus ou moins 20 kg. Les camions sont obligatoirement pesés à l'entrée et à la sortie du site, par un système de badge. Ils reçoivent alors un ticket de pesage. L'installation est vérifiée annuellement par les services de la Direction Régionale de de l'Environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Une personne au SMC a en charge le suivi des flux de déchets et peut renseigner sur les tonnages collectés.

IV. Bilan de la collecte des déchets

IV.1 – Tonnages des flux de déchets collectés

Flux de déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés
Ordures ménagères résiduelles	PàP	8 220
Verre	AV	1 873
Papiers	AV PàP	1 037 39
Emballages	AV PàP	169 1 473
Cartons	PàP	70
Apports en déchetteries	Déchetteries	11 907
Gravats	Déchetteries Dépôts directs	2 958 3 273
DASRI	PàP	29

PàP : porte à porte AV : apport volontaire

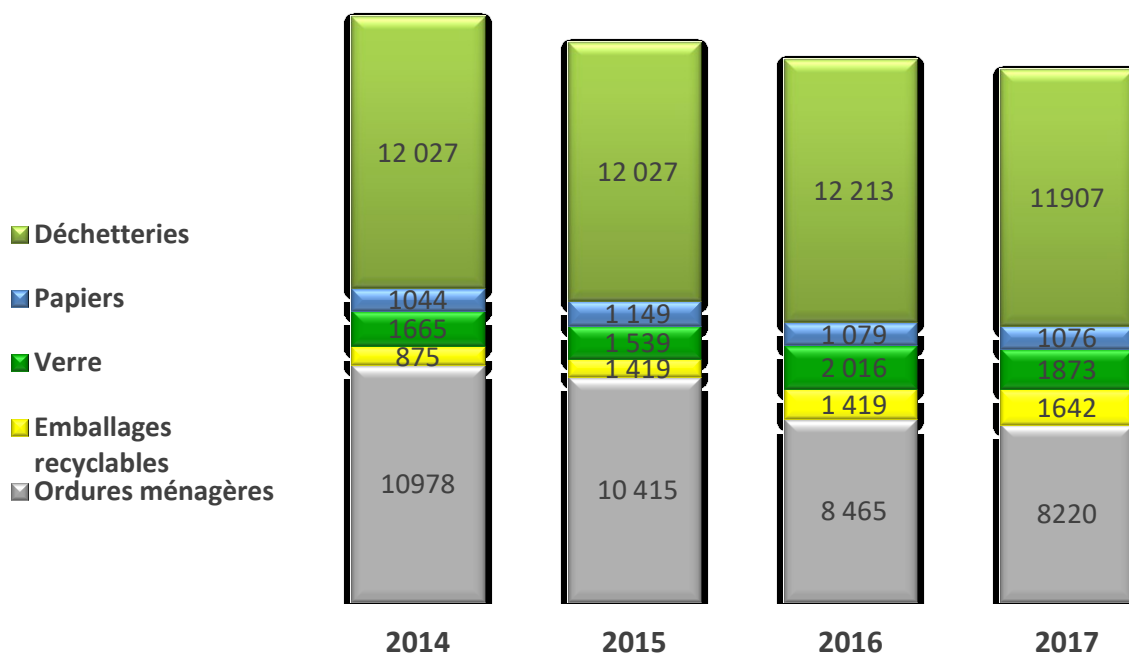


Flux de déchets	Tonnages collectés	SMC Kg/hab 2016	Données régionales 2015	Données nationales 2013
Ordures ménagères résiduelles	8 220	170,6	227	268
Emballages / Verre / Papiers / Cartons PàP	4 661	96,8	95	94
Déchets apportés en déchetteries (hors gravats)	11 907	247,2	228	208
Total déchets ménagers DMA (hors gravats)	24 788	514,6	550	570

IV.2 – Évolution des tonnages collectés

La mise en place des bacs individuels a influencé l'ensemble des collectes :

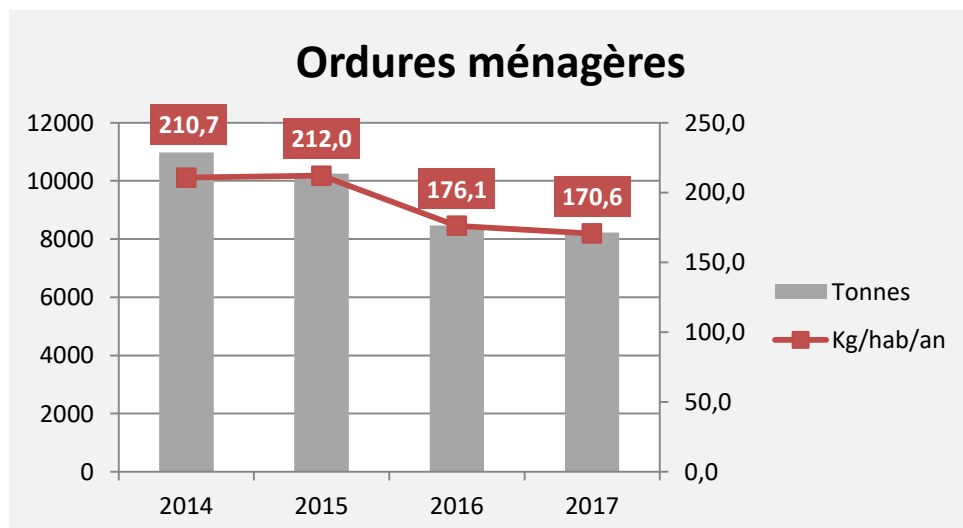
- baisse des ordures ménagères
- augmentation des emballages, du verre
- augmentation des apports en déchetteries (hors déchets verts).



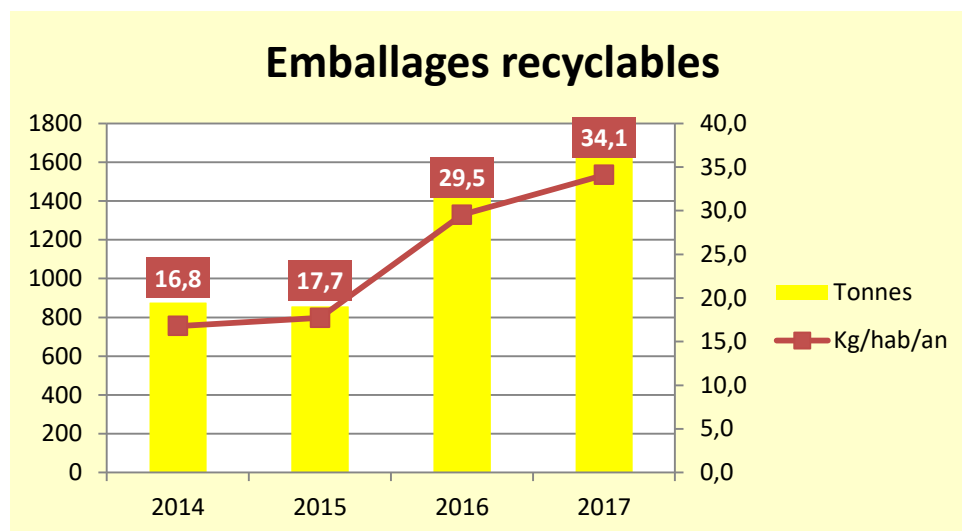
Ordures ménagères résiduelles

La mise en place des bacs individuels se traduit par une diminution de **25 %** du tonnage des ordures ménagères résiduelles, entre 2014 et 2017.

Cette diminution des ordures ménagères peut également être liée aux actions de prévention, notamment au compostage à domicile.



L'augmentation exceptionnelle de **88 %** d'emballages, entre 2014 et 2017) permet d'atteindre un taux de 34 kg/hab/an.



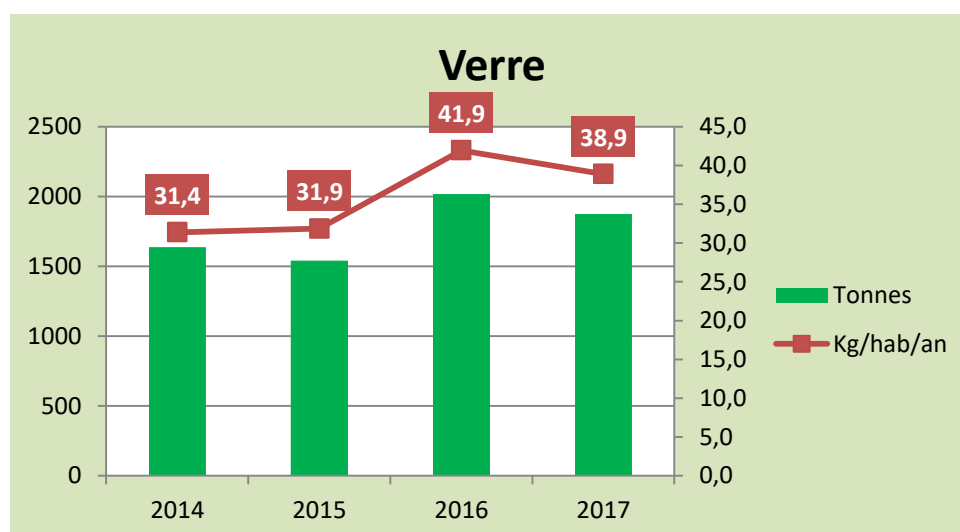
Un **suivi de la qualité** des emballages ménagers recyclables est réalisé.

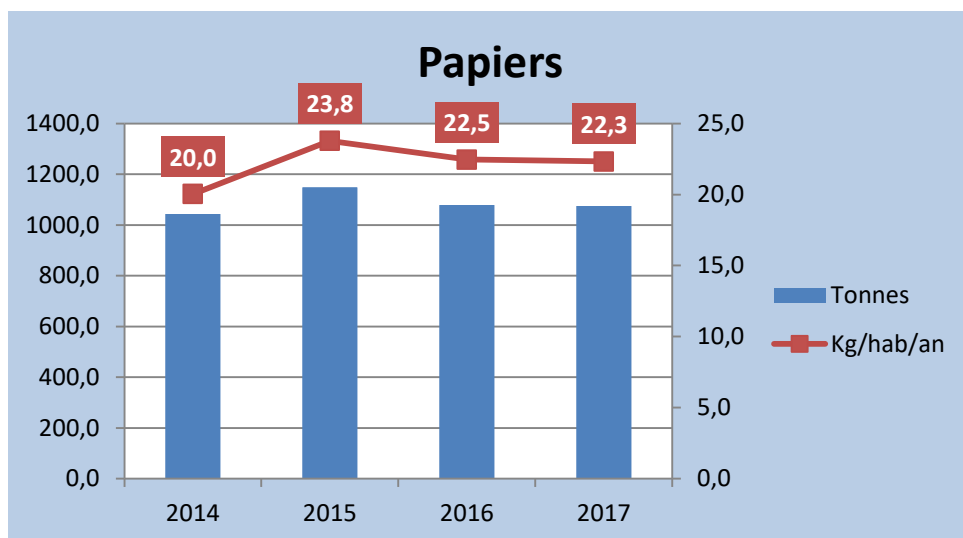
Un ambassadeur du tri fait des contrôles sur le contenu des bacs jaunes. Un avertissement est laissé sur place signalant les erreurs commises. Certains refus de bacs sont également effectués lorsque les déchets présentés à la collecte ne sont

pas conformes aux consignes de tri. Dans ce cas, le bac est scotché avec un adhésif « erreurs de tri ».

Les erreurs de tri sont encore beaucoup trop nombreuses, il faut poursuivre cette communication de proximité.

La forte augmentation du verre est liée à l'influence de la mise en place des bacs de tri et également à un déstockage du verre début 2016 (259 t).





La collecte de papiers reste stable.

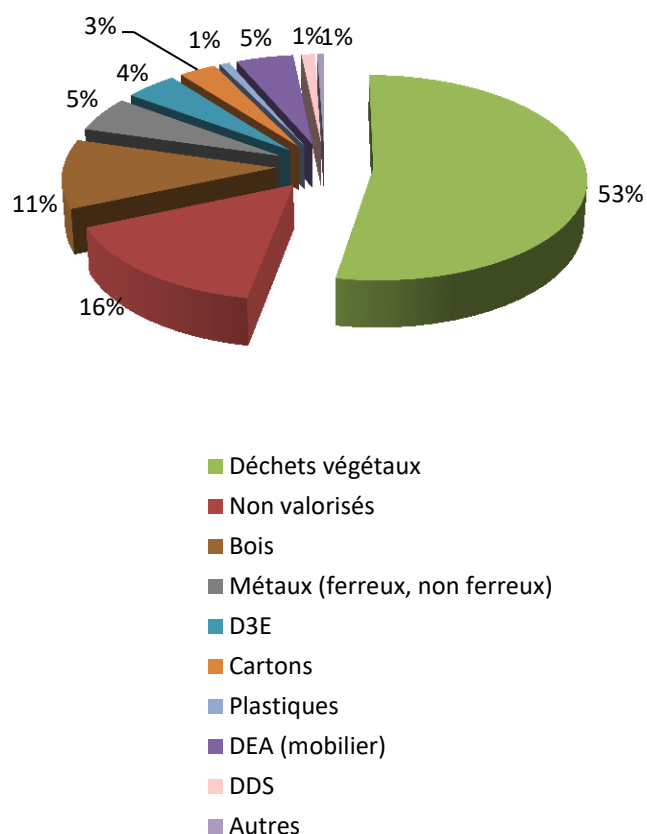


Positionnement par rapport aux données références Eco-Emballages (2016) :

		Emballages	Verres	Papiers
Performance Kg/hab	Données SMC	34,1	38,9	22,3
	Réf. nationale	17,4	31,2	21,1
	Région Nouvelle Aquitaine	20,9	36,1	25,4

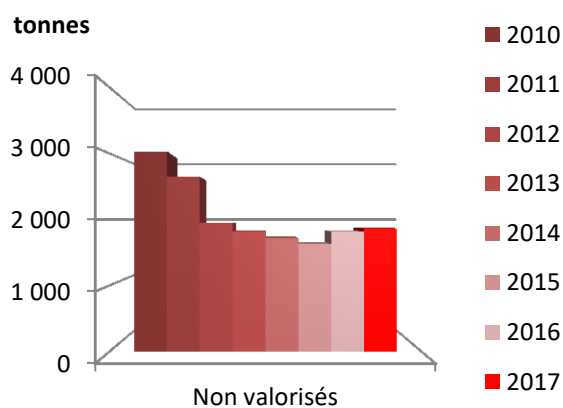
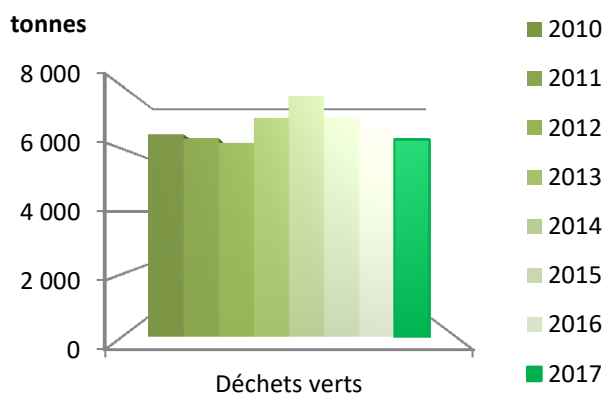
Collecte en déchetteries

	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Variation 2015/2016
Cartons	310	378	22 %
Déchets verts	6 761	6 300	- 7 %
Bois A	578	532	- 8 %
Bois B	771	766	- 1 %
Non valorisés	1 815	1 865	3 %
DEA (mobilier)	443	576	30 %
D3E	544	532	- 2 %
Plastiques en mélange	133	100	- 25 %
Déchets spécifiques	94	135	44 %
Métaux	683	645	- 6 %
Métaux non ferreux	17	13	- 24 %
Batteries	19	17	- 11 %
Huiles noires	22	25	14 %
Huiles végétales	2	3	50 %
Polystyrène	12	13	8 %
Cartouches d'impression	0,55	0,1	- 83 %
Radiographies	0,7	0,2	- 71 %
Lampes et néons	2,16	0,9	- 59 %
Capsules Nespresso	0,63	0,1	- 83 %
Piles	5	5,5	10 %
	12 213	11 907	- 3 %



Les déchets d'ameublement augmentent également grâce à la mise en place d'un nouveau caisson mobilier sur la déchetterie de St Pardoux en 2017.

La diminution des déchets verts est liée aux conditions météorologiques, mais également à la campagne d'information sur le compostage et le paillage au jardin.



V. Organisation du traitement des déchets

V.1 – Localisation des unités de traitement

Matériaux/flux	Mode de collecte	Récupérateur	Type de traitement ou de valorisation
Ordures ménagères résiduelles	Bacs individuels	Centre de tri mécano-biologique du SMITED, à Champdeniers, en direct ou via le quai de transfert de Ste-Eanne	Traitement organique par compostage Valorisation CSR
Papiers	BAV	AFM RECYCLAGE (Derichbourg)	Recyclage
Emballages ménagers	Bacs individuels BAV	Centre de tri du SMC	Recyclage
Verre	BAV	VERALLIA (16)	Recyclage
Déchets verts	Déchetterie	Plate-forme de stockage du SMC, à Ste-Eanne	Broyage
Non valorisés	Déchetterie	Quai de transfert puis ISDND à Coulonges Thouarsais	Enfouissement
Cartons	Déchetterie Porte à porte	Centre de tri du SMC à Ste-Eanne Puis SMURFIT KAPPA (87)	Recyclage
Ferraille	Déchetterie	SIRMET (16) / ROUVREAU (79)	Recyclage
Plastiques	Déchetteries	REVIPLAST (87)	Valorisation
Bois B	Déchetterie	PAPREC RECYCLAGE (FCR Atlantique) (44)	Valorisation
Bois A	Déchetterie	MARTIN	Valorisation
Batteries	Déchetterie	AFM RECYCLAGE (86)	Valorisation
Piles	Déchetterie	COREPILE*	Valorisation
Capsules Nespresso	Déchetterie	COLLECTORS	Valorisation
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Déchetterie	ENVIE2E <i>Contrat de reprise avec ECOSYSTEMES*</i>	Valorisation
Sources lumineuses	Déchetterie	PAREC <i>Contrat de reprise avec RECYLUM*</i>	Valorisation
Huiles noires	Déchetterie	Autre repreneur	Valorisation
Huiles alimentaires	Déchetterie	ECOGRAS	Valorisation
Déchets diffus spécifiques (ECODDS)	Déchetterie	CHIMIREC-DELVERT (86) <i>Contrat de reprise avec ECODDS*</i>	Traitement spécifique
Déchets diffus spécifiques (hors ECODDS)	Déchetterie	CHIMIREC-DELVERT (86)	Traitement spécifique
Cartouches d'imprimante	Déchetterie	COLLECTORS*	Valorisation
Déchets d'ameublement DEA	Déchetterie	BRANGEON <i>Contrat de reprise avec ECOMOBILIER*</i>	Valorisation
Polystyrène	Déchetterie	POITOU POLYSTYRENE	Valorisation
Bidons d'huile usagés	Déchetterie	CHIMIREC-DELVERT (86)	Traitement spécifique
Déchets industriels banals	Quai de transfert	ISDND à Coulonges-Thouarsais (79)	Enfouissement
Pneus	Déchetterie	Méga Pneus	Valorisation

Matériaux/flux	Mode de collecte	Matériaux/flux	Type de traitement ou de valorisation
Textiles	Bornes	La Croix Rouge	Valorisation
Gravats	Déchetterie	Installation de stockage des déchets inertes (ISDI) de Pamproux, Secondigny	Stockage
Radiographies médicales	Déchetterie	RECYCL'M	Valorisation
CD/DVD	déchetterie	AFM RECYCLAGE (Derichbourg)	Valorisation
Déchets d'activités de soins à risques infectieux	Porte à porte	ALCEA (44)	Incinération
Refus	Centre de tri	CSR	Valorisation

***Filières R.E.P. (Responsabilité Elargie du Producteur)**

La loi du 12 juillet 2012, dite Loi Grenelle II, confie aux producteurs, importateurs et distributeurs de produits générateurs de déchets, la responsabilité de l'élimination de leurs déchets.

L'organisation de la majorité des filières R.E.P. en France consiste en une mutualisation des moyens entre les producteurs sous la forme d'une structure agréée par les pouvoirs publics et dénommée éco-organisme. Les éco-organismes exercent la responsabilité des producteurs en échange d'une contribution financière qu'ils redistribuent ensuite aux collectivités en charge de la gestion des déchets concernés au pro-rata de leurs performance de collecte.

A ce jour, des filières R.E.P. sont déjà en place sur le territoire du SMC :

- Emballages ménagers : Eco-Emballages
- Papiers : Ecofolio
- Textiles-Linge-Chaussures : EcoTLC
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques : EcoSystemes
- Déchets d'ameublement : EcoMobilier
- Déchets Diffus Spécifiques : EcoDDS
- Cartouches d'impression : Collectors
- Sources lumineuses : Recylum
- Piles : Corepile

V.2 – Capacité des installations de traitement

Centre de tri mécano-biologique

Le centre de tri mécano-biologique du SMITED (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement et d'Élimination des Déchets), situé à Montplaisir sur la commune de Champdeniers, accepte les ordures ménagères depuis fin juillet 2008.

Tonnages entrant au TMB

	2016	2017
TMB	8 390	8 238

Le centre de tri mécano-biologique du SMITED permet de diminuer de près de 50% du poids des déchets enfouis et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les ordures ménagères sont passées au travers d'un crible rotatif. Sont alors séparés les éléments biodégradables des éléments secs, notamment ferreux. Les matières biodégradables ou fermentescibles passent à travers divers autres cribles puis sont déposées dans des écosilos où elles vont fermenter durant 5 semaines afin de produire un compost, prêt à être employé par l'agriculture.

Depuis septembre 2013, le SMITED a développé son tri et sépare désormais la fraction à fort pouvoir calorifique, valorisée en tant que combustible solide de récupération (CSR) en cimenterie.

Unité de stockage des déchets verts

L'unité de stockage est exploitée par le SMC. Les déchets végétaux issus des déchetteries sont simplement broyés puis expédiés chez des agriculteurs.

Le broyat est également mis à disposition des habitants dans les déchetteries.

Tonnages entrant à la plate-forme

	2016	2017
Déchets verts	6 761	6 301

Installation de stockage des déchets non dangereux

L'enfouissement en direct concerne le tout venant de déchetteries non valorisé.

L'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) est située à Coulonges-Thouarsais (79), au lieu-dit la Loge. Elle est exploitée en régie par le Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets des Deux-Sèvres (SMITED).

Toutes les entrées font l'objet d'une pesée avec bordereau et d'un contrôle visuel. Ce centre d'enfouissement dispose d'un arrêté d'exploitation conforme à la législation en vigueur.

Tonnage du non valorisé des déchetteries entrant en ISDND

	2016	2017
ISDND	2 078	1 865

Tri des emballages

Mis en service en décembre 1997, le centre de tri réceptionne les emballages ménagers provenant du territoire du SMC, ainsi que du SICTOM de Coulonges-Champdeniers (arrêt des apports en mars 2017)

Le centre de tri est une installation classée pour la protection de l'environnement ICPE (numéro nomenclature 2716 - Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes), autorisée à traiter 8 000 t/an. Il est exploité en régie par le SMC.

En 2017, le centre de tri a réceptionné 1 693 tonnes d'emballages.



Il se compose de :

- ♦ une aire de stockage des produits entrants,
- ♦ un trommel,
- ♦ une ligne de tri manuel,
- ♦ une presse à balles,
- ♦ une presse à paquets pour l'acier,
- ♦ une zone de stockage des produits conditionnés en balles.

Caractérisations

Des caractérisations sont réalisées par un agent du SMC sur les flux entrants, selon la norme Afnor XP X30-437. Celles-ci permettent de déterminer la proportion de chaque matériau afin de répartir les tonnages expédiés aux collectivités clientes. Les caractérisations permettent également de connaître la qualité du tri.

Un tapis roulant entraîne les déchets vers la chaîne de tri sur laquelle les agents séparent manuellement les emballages selon leur nature en vue de leur recyclage. Seul l'acier est récupéré mécaniquement par l'overband (aimant). Une fois triés, les matériaux sont conditionnés en balles, avant d'être expédiés vers les filières de recyclages adaptées.

Mise en balle des cartons

Le SMC conditionne en balles les cartons bruns provenant des déchetteries de son territoire, des déchetteries de l'ex CC Cœur du Poitou et de l'ex SICTOM de Coulonges Champdeniers, et gère les expéditions vers les filières de recyclage. 895 tonnes de cartons ont ainsi été réceptionnées en 2017.



Taux de refus emballages SMC
23 % pour le PàP
27,5 % pour les BAV

Répartition des expéditions du centre de tri en 2017

Matériau	Tonnage Centre de tri	Tonnage SMC	Repreneurs	Recyclage
Acier	168,940	151,436	ARCELOR MITTAL PACKAGING (13)	Chariots de supermarché, poutrelles...
Aluminium	12,220	10,879	AFFIMET ALUMINIUM PECHINEY (60)	Pièces moulées pour moteur, carters, cadres de vélos...
Cartons 1.05 A (cartons de déchetteries)	565,400	415,99	SMURFIT KAPPA - DERICHEBOURG FCR PAPREC	Carton
Cartons 5.02 A (cartonnettes centre de tri)	453,445	452,45	SMURFIT KAPPA	Carton
Briques alimentaires	71,400	65,907	REVIPAC	Papier toilette, papier cadeau...
Papiers	182,060	45,282	DERICHEBOURG – JALABER DIFFUSION	Papier, journaux
PEHD	96,541	87,814	Usines de régénération désignées par VALORPLAST	Tuyaux, arrosoirs, bacs de collecte...
PET Clair	166,220	155,872	Ste Marie la Blanche (21)	Fibres pour rembourrage...
PET Foncé	47,620	44,199	Bayonne (64)...	
Refus	393,552	378,964	SMITED - CSDU la Loge	Enfouissement

Les résultats par matériaux collectés

Données obtenues à partir des tonnages expédiés pour le SMC.

ACIER



3,1 kg/hab

ALUMINIUM



0,2 kg/hab

**BOUTEILLES
EN PLASTIQUE**



6 kg/hab

CARTONNETTES



9,4 kg/hab

**BRIQUES
ALIMENTAIRES**



1,4 kg/hab

REFUS



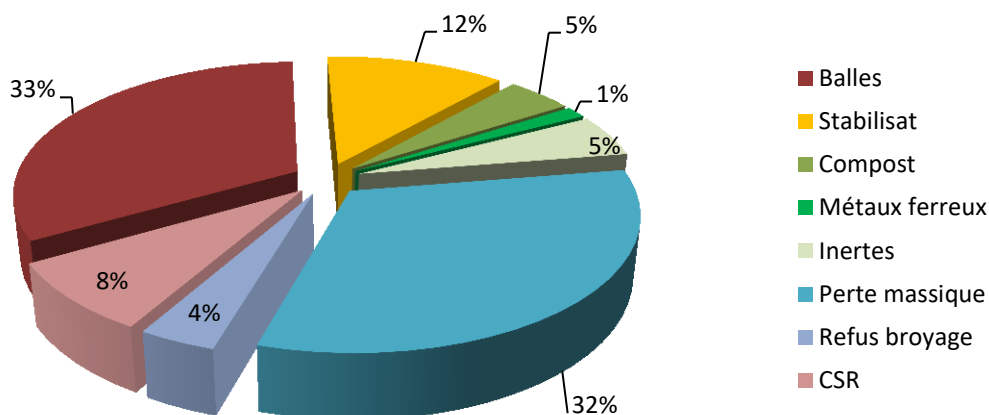
7,9 kg/hab

V.3 – Taux de valorisation

Le taux de valorisation correspond au taux de déchets ménagers et assimilés collectés pour recyclage (valorisation matière ou organique).

Le plan national de réduction et de valorisation fixe ce taux à 55% en 2020 et 65% en 2025.

Ordures ménagères - TMB



Le taux de valorisation/évitement est de **46 %** (Compost/métaux/perde massique/CSR).

Collecte sélective (y compris cartons en pàp)

Refus de tri emballages : 378,964 t

Pas de refus sur le verre, les papiers.

Le taux de valorisation global de la collecte sélective est donc de **92 %**.

Déchetteries (hors gravats)

Valorisation matière : 30 %

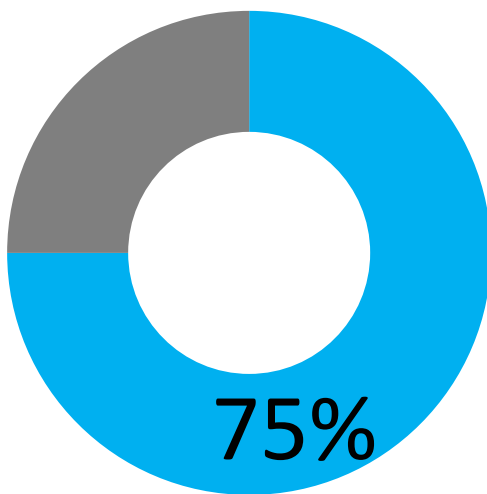
Valorisation organique : 52 %

Traitement spécifique : 1 %

Enfouissement : 15 %

Le taux de valorisation des apports en déchetteries est **84 %**.

Flux de déchets	Tonnages collectés	Taux de valorisation
Ordures ménagères résiduelles	8 220	51, %
Emballages / Verre / Papiers / Cartons PàP	4 661	92 %
Déchets apportés en déchetteries (hors gravats)	11 907	85 %
Total déchets ménagers DMA (hors gravats)	24 788	75 %

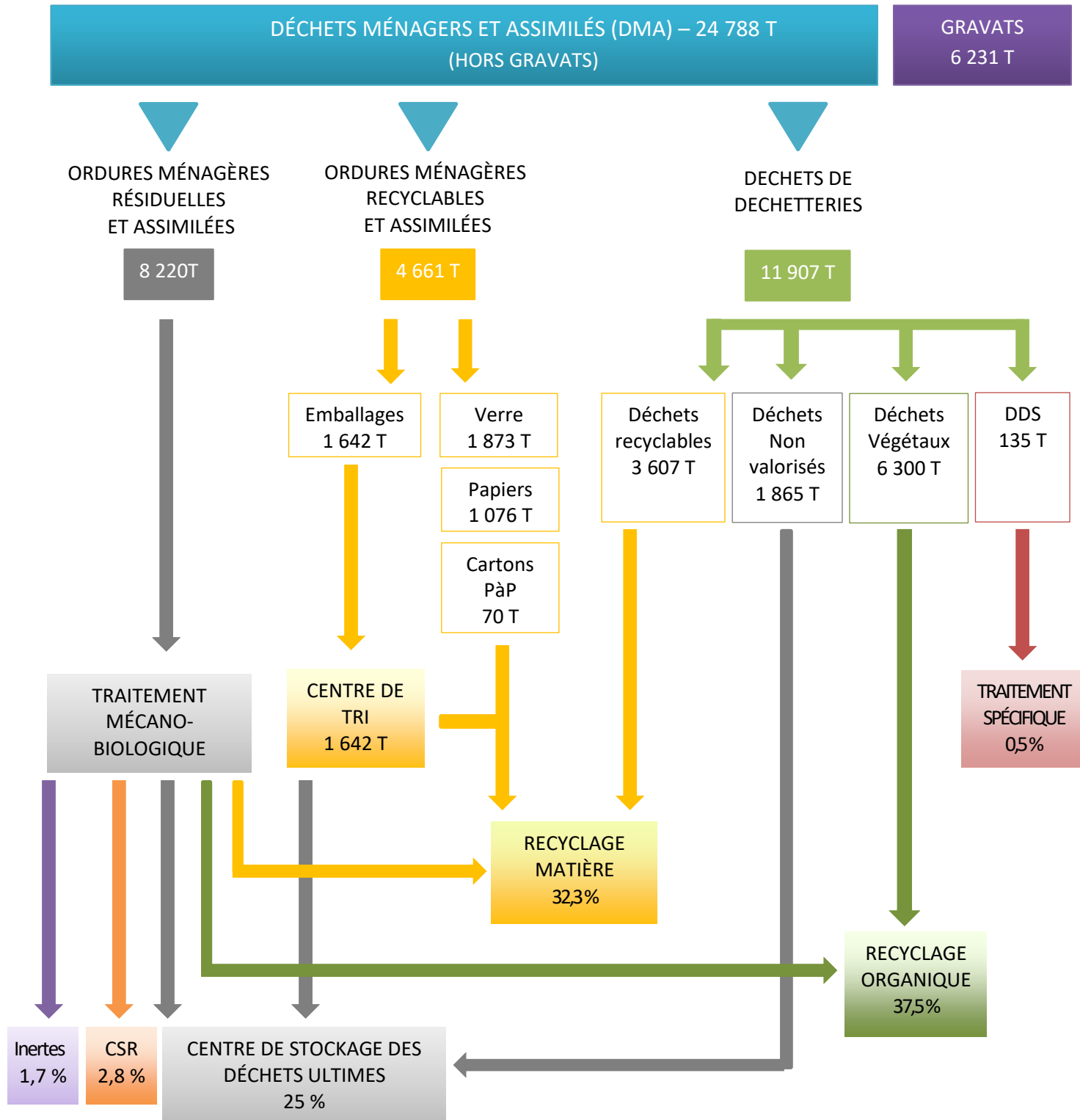


■ % des tonnages collectés orientés vers une installation de valorisation

Les objectifs du plan national sont déjà atteints. Afin d'améliorer encore ce résultat, le SMC continue à chercher des filières de valorisation et à sensibiliser la population au tri à travers ses actions de communication : documents de sensibilisation, animations dans les écoles...

Par ailleurs, le SMC s'emploie à promouvoir le compostage à domicile sur l'ensemble de son territoire et est partie prenante dans le projet zéro gaspillage zéro déchet ZGZD.

V.4 – Synoptique de la gestion des déchets ménagers et assimilés



VI. Budget, coût et financement

Le budget et les tarifs 2017 ont été votés par le comité syndical le 20 décembre 2016.

VI.1 – Mode de financement

Le SMC ne fixe pas les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM), mais fait appel à une enveloppe contributive, sous forme de participations, auprès de ses communautés de communes membres.

Les collectivités ont le choix entre deux modes de financement : la redevance ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La communauté de communes de Parthenay-Gâtine a choisi la taxe, basée sur le foncier bâti, alors que la communauté de communes du Haut Val de Sèvre et celle du Pays Sud Gâtine sont restées à la redevance.

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères classique n'a pas de caractère fiscal, elle est entièrement recouverte par les communautés de communes (contrairement à la taxe, sur laquelle l'Etat applique une majoration de 8% pour couvrir ses frais de gestion). 30% des communes françaises utilisent la redevance classique.

Redevance spéciale

La redevance applicable aux déchets des professionnels et des collectivités, collectés par le SMC, est également fixée annuellement par le comité syndical. La gestion de cette redevance est centralisée au niveau du SMC.

Tarifs des prestations en annexe.

VI.2 – Participation des collectivités adhérentes (déchets ménagers – budget 2017)

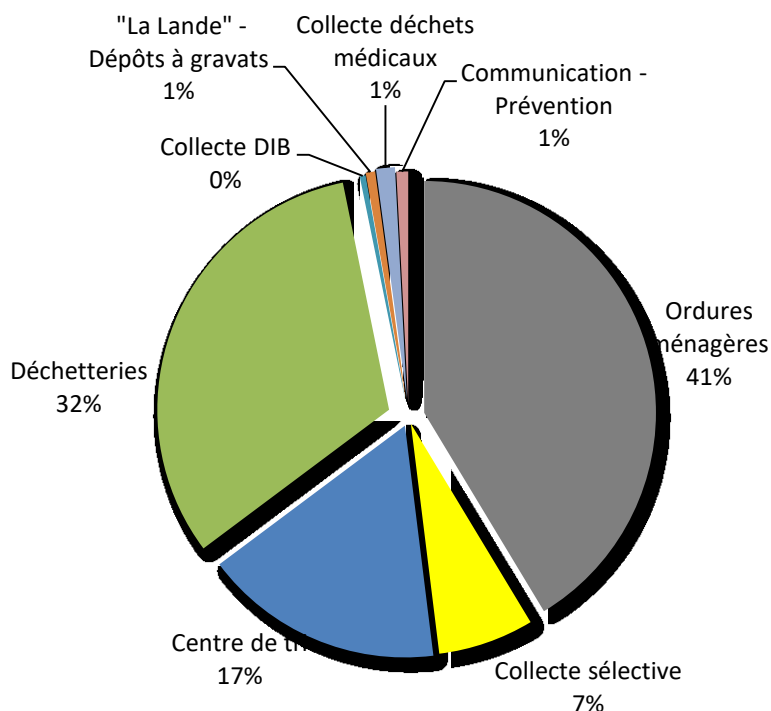
Le montant de la participation budgétaire (redevance + administration) des collectivités adhérentes s'élève à 4 714 418,74 € (4 865 044,55 € en 2016).

La répartition pour la part service des collectivités adhérentes se répartit comme suit :

Collectivités	Part service
CCom Haut Val de Sèvre	61,63 %
CCom Parthenay-Gâtine	23,94 %
CCom Val de Gâtine	14,43 %

VI.3 – Répartition dépenses 2017 par service

Répartition des dépenses de fonctionnement



Charges 2017
6 320 482 €

VI.4 – Nature des produits (recettes)

Présentation des comptes administratifs 2016-2017

	CA 2016	CA 2017
Dépenses	6 600 381,81 €	6 320 482,20 €
Recettes	6 570 918,16 €	6 344 774,02 €
Redevances issues des ménages	4 088 123,00 €	3 953 732,00 €
Redevances des activités économiques	226 006,10 €	516 964,94 €
Ventes de matières	715 875,19 €	599 415,86 €
Soutiens Eco-Emballages - CITEO	613 511,00 €	672 706,04 €
Prestations aux autres collectivités	368 497,99 €	341 577,56 €
Produits exceptionnels* (amortissements de subventions)	339 898,12 €	102 046,13 €
Remboursement rémunérations (arrêts maladie)	99 874,54 €	109 980,03 €
Opérations d'ordre et divers*	119 132,22 €	64 643,56 €

Les soutiens Eco-Emballages, sont en progression grâce à l'augmentation du tonnage des emballages, du verre.

*Départ des communes vers le Mellois

VI.5 – Investissements 2017

CA 2017
781 458,44 €

Les achats ont été réalisés en autofinancement.

Achats principaux	Dépenses HT
Conteneurs collecte OM	70 148,83 €
Caissons et compacteurs	18 640,00 €
Composteurs	15 541,24 €
Véhicules collecte OM	64 141,57 €
Matériels divers	150 479,43 €
Matériel de compostage	539 €
Matériel industriel	8 800 €
Accessibilité des bâtiments	12 425,93
Modification du mode de chauffage et climatisation	19 756,21

Perspectives 2018

- Renouvellement de caissons, composteurs
- Renouvellement de matériel de collecte OM
- Acquisition de matériel de compostage industriel

VI.6 – Coût des différents flux de déchets

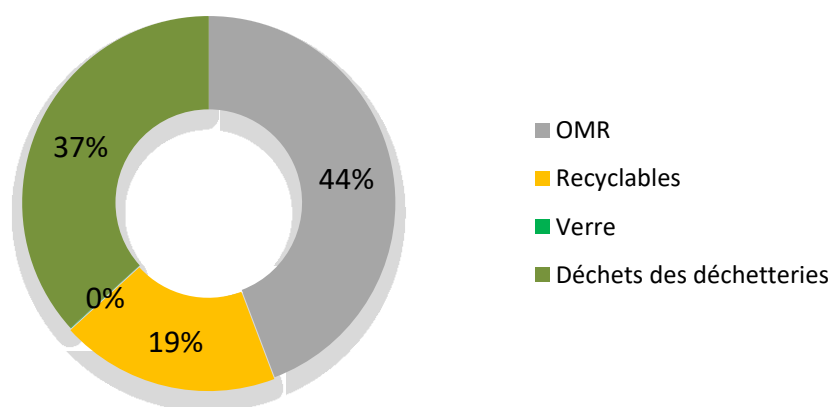
Les données présentées sont issues de la matrice des coûts renseignée par le SMC (année 2017), ainsi que du référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets (année 2014)

Coût aidé : ensemble des charges (structure, collecte, transport...) moins les produits industriels (vente de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des sociétés agréées et les aides.

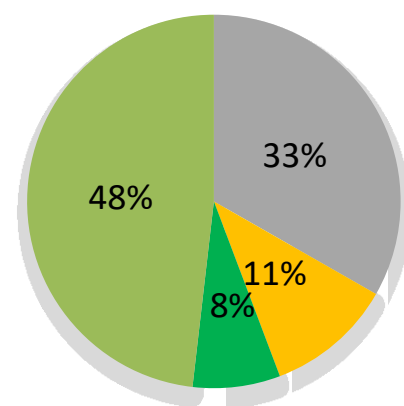
Part relative du coût aidé par flux de déchets

Coût aidé € HT arrondi	OMR Ordures ménagères résiduelles	Recyclables Emballages Papiers + tri	Verre	Déchets des déchetteries	TOTAL
Coût SMC 2017	2 163 770 €	928 450 €	2 240 €	1 795 520 €	4 889 980 €
Coût SMC 2016	2 581 300 €	613 300 €	19 940 €	1 578 360 €	4 792 900 €

Coût aidé



Tonnages



Quantités collectées

Coût aidé € HT arrondi	OMR Ordures ménagères résiduelles	Recyclables Emballages Papiers + tri	Verre	Déchets des déchetteries	TOTAL
Tonnage	8 220	2 718	1 873	11 907	24 788
Part de chaque flux	33 %	11 %	8 %	48 %	100 %
Quantité en kg/hab	171	56	39	247	513
Données nationales en kg/hab *	242	39	44	175	500

* enquête collecte ADEME 2009 – Milieu rural – Résultats semi-définitifs juin 2011

Couverture des charges par les produits

	OMR Ordures ménagères résiduelles	Recyclables Emballages Papiers + tri	Verre	Déchets des déchetteries	TOTAL
Total charges (en € HT)	2 193 910 €	1 925 514 €	75 610 €	2 102 076 €	6 297 110 €
Total produits (en € HT)	30 138 €	997 064 €	73 371 €	306 558 €	1 407 131 €

Ce tableau permet de mettre en avant le taux de couverture des charges par les produits (ventes, subventions, prestations...), pour chaque flux de déchets.

Il est à souligner l'équilibre entre les charges et les recettes de la collecte du verre, qui s'explique par la fin des amortissements financiers.

Coûts ramenés à la tonne

Coût aidé € HT/tonne	OMR Ordures ménagères résiduelles	Recyclables Emballages Papiers + tri	Verre	Déchets des déchetteries	Ensemble des flux
Coût SMC 2017	263 €	399 €	1 €	151 €	814 €
Coût national Médian 2014 collectivités rurales	250 € (187 €/366 €)	385 € (289 €/516 €)	66 € (42 €/111 €)	136 € (100 €/176 €)	837 €

Coûts ramenés à l'habitant

Coût aidé € HT/habitant	OMR Ordures ménagères résiduelles	Recyclables Emballages Papiers + tri	Verre	Déchets des déchetteries	Ensemble des flux
Coût SMC 2017	45 €	19 €	0,05 €	37 €	101 €
Coût national Médian 2014 collectivités rurales	46 € (32 €/61 €)	3 € (-2 €/12 €)	1 € (0,2 €/2,5 €)	23 € (16 €/32 €)	73 €

Glossaire

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AREC	Agence régionale d'évaluation environnement et climat
AV	Apport volontaire
BAV	Borne d'apport volontaire
CET	Centre d'enfouissement technique
CSDU	Centre de stockage des déchets ultimes
CSR	Combustible solide de récupération
DASRI	Déchets d'activités de soins à risques infectieux
DEA	Déchets d'éléments d'ameublement
DEEE ou D3E	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DIB	Déchets industriels banaux
DMA	Déchets ménagers assimilés (OMA + déchets de déchetteries)
DDS	Déchets diffus spécifiques
ISDI	Installation de stockage des déchets inertes
ISDND	Installation de stockage des déchets non dangereux
OMA	Ordures ménagères assimilées (OMR + emballages/verre/papiers)
OMR	Ordures ménagères résiduelles
PP	Porte-à-porte
PEHD	Polyéthylène haute densité (flacons plastiques)
PET	Polyéthylène téréphtalate (bouteilles plastiques)
PVC	Polychlorure de Vinyle
SIVOM	Syndicat intercommunal à vocations multiples
SMC	Syndicat mixte à la carte
SMITED	Syndicat mixte intercommunal de traitement et d'élimination des déchets
TMB	Traitement mécano biologique

Annexes

Les populations légales 2011 entrent en vigueur le 1er janvier 2017

CC HAUT VAL DE SEVRE	Population municipale
AUGE	944
AZAY-LE-BRULE	1 873
AVON	72
BOUGON	179
CHERVEUX	1 786
EXIREUIL	1 585
FRANCOIS	969
LA CRECHE	5 471
NANTEUIL	1 683
PAMPROUX	1 698
ROMANS	717
ST-MAIXENT-L'ECOLE	6 537
ST-MARTIN-DE-ST-MAIXENT	1 102
STE-EANNE	632
STE-NEOMAYE	1 351
SAIVRES	1 429
SALLES	340
SOUDAN	453
SOUVIGNE	889
TOTAL	29710
CC VAL DE GATINE	
BEAULIEU-SOUS-PARTHENAY	675
CLAVE	365
LA BOISSIERE-EN-GATINE	245
LES GROSEILLERS	54
MAZIERES-EN-GATINE	990
ST-GEORGES-DE-NOISNE	727
ST-LIN	341
ST-MARC-LA-LANDE	361
ST-PARDOUX	1 604
SOUTIERS	273
VERRUYES	923
VOUHE	385
TOTAL	6943
CC PARTHENAY GATINE	
CHANTECORPS	328
COUTIERS	175
FOMPERRON	423
LES FORGES	138
MENIGOUTE	863
REFFANNES	357
ST-GERMIER	214
ST-MARTIN-DU-FOUILLOUX	225
VASLES	1 700
VAUSSEROUX	337
VAUTEBIS	121
ALLONNE	671
AZAY-SUR-THOUET	1 146
LE RETAIL	282
POUGNE-HERISSON	376
ST-AUBIN-LE-CLOUD	1 758
SECONDIGNY	1 828
VERNOUX-EN-GATINE	575
TOTAL	11517
TOTAL SMC	48170

LISTE DES BAV PAPIERS/VERRE/EMBALLAGES

COMMUNE	LOCALISATION DES BORNES	Nombre BAV			
		Verre	Emballages	Papier	TOTAL
ALLONNE	CIMETIERE	1	2	1	4
	Total Allonne	1	2	1	4
AUGE	BOIS AIGU	1	0	1	2
	ANCIENNE DECHETTERIE	1	1	1	3
	LA COUR	1	0	1	2
	ROUTE DU PLESSIS	1	1	1	3
	Total Augé	4	2	4	10
AVON	MAIRIE	1	0	1	2
	Total Avon	1	0	1	2
AZAY LE BRULE	ANCIENNE DECHETTERIE	2	4	2	8
	LA BROUSE	1	1	1	3
	LECLERC	1			1
	Total Azay le Brûlé	4	5	3	12
AZAY SUR THOUET	BOURG	2	0	1	3
	ECOLE			1	1
	LA TREBESSE	1	0	1	2
	SALLE DES FETES	1			1
	Total Azay sur Thouet	4	0	3	7
BEAULIEU SOUS PARTHENAY	ATELIER	1	1	1	3
	LA CHATAIGNERAIE	1	0	1	2
	STATION EPURATION	1	1	1	3
	SALLE DES FETES	1			1
	Total Beaulieu sous Parthenay	4	2	3	9
BOUGON	PLACE DE LA MAIRIE	1	1	1	3
	Total Bougon	1	1	1	3
CHANTECORPS	SALLE DES FETES	1	1	1	3
	Total Chantecorps	1	1	1	3
CHERVEUX	ANCIENNE DECHETTERIE	1	0	1	2
	LA CARTE	1	1	1	3
	LE TEMPLE	1	0	1	2
	LOGIS DES FRANCS	1	1	1	3
	MALVAULT	1	1	1	3
	MAIRIE	2	2	1	5
	Total Cherveux	7	5	6	18
CLAVE	ANCIENNE DECHETTERIE	1	1	1	3
	Total Clavé	1	1	1	3
COUTIERES	CIMETIERE	1	1	1	3
	Total Coutières	1	1	1	3
EXIREUIL	SAINT AVOLD	1	0	1	2
	LOTISSEMENT DU GUESGLIN	1	1	1	3
	RESIDENCE L'AMMONITE	1	1	1	3
	LA ROUGERIE	1	0	1	2
	LES NOUES	1	0	1	2
	SALLE DES FETES	1	1	1	3
	ANCIENNE DECHETTERIE	1	2	1	4
	Total Exireuil	7	5	7	19
FOMPERRON	BOURG	1	1	1	3
	Total Fomperron	1	1	1	3
FRANCOIS	BONNEUIL	1	0	1	2
	LE BREUIL	1	1	1	3
	ROUTE DE CHAURAY	1	1	1	3
	Total François	3	2	3	8
LA BOISSIERE EN GATINE	ANCIENNE DECHETTERIE	1	0	1	2
	MAIRIE	1	1	1	3
	Total La Boissière en Gâtine	2	1	2	5

LA CRECHE	BOISRAGON	1	0	1	2
	CHAMPCORNU	1	1	1	3
	CREUSE	1	0	1	2
	DECHETTERIE	2	2	3	7
	DRAHE	1			1
	ECF			1	1
	LA GARE	1	1	1	3
	L'HELIANTHE	1	1		2
	LE STADE	1			1
	MISERE	1	0	1	2
	RUFFIGNY	1	1	1	3
	TRESSAUVE	1	0	1	2
	CHAVAGNE	1	1	1	3
	Total La Crèche	13	7	12	32
LE RETAIL	CIMETIERE	1	0	1	2
	Total Le Retail	1	0	1	2
LES FORGES	CIMETIERE	1			1
	CLUB HOUSE	1			1
	LES TRANCHEES	1	1	1	3
	VILLA SALE	1	1	1	3
	Total Les Forges	4	2	2	8
LES GROSEILLERS	BOURG	1	0	1	2
	Total Les Groseillers	1	0	1	2
MAZIERES EN GATINE	CIMETIERE	1	2	1	4
	LE GOLF DU CHENE	1			1
	DISCOTHEQUE	1	1	1	3
	CASERNE DE POMPIERS	1	0	1	2
	Total Mazières en Gâtine	4	3	3	10
MENIGOUTE	COLLEGE	1			1
	DECHETTERIE	2	3	2	7
	MAISON DE RETRAITE		1		1
	Total Ménigoute	3	4	2	9
NANTEUIL	CHAVAGNE	1	0	1	2
	BELLEVUE	1	1	1	3
	CITE DU CHENE	1	0	1	2
	ANCIENNE DECHETTERIE	1	1	1	3
	FAYE	1	0	1	2
	LES SAPINS	1	1	1	3
	EGLISE	1			1
	PALLU	1			1
	SALLE DES FETES	1	1	1	3
	STADE	1			1
	Total Nanteuil	10	4	7	21
PAMPROUX	DECHETTERIE	1	1	1	3
	LOTISSEMENT LA CROIX D'HERVAULT	1		1	2
	LA GUITTIERE	1			1
	LA VILLEDIEU DU PERRON	1	0	1	2
	LES FOSSES	1	0	1	2
	NARBONNEAU	1	1	1	3
	SALLE DES FETES	1	1	1	3
	ROUTE DES ECOLES	1		1	2
	ROUTE D'AVON	1		1	2
	LOTISSEMENT SAINT MARTIN	1		1	2
Total Pamproux	10	3	9	22	
POUGNE HERISSON	POUGNE BOURG	1	1	1	3
	HERISSON	1	1	1	3
	Total Pougne Hérisson	2	2	2	6
REFFANNES	BOURG	1	0	1	2
	LES BERNIERES	1	0	1	2
	LOTISSEMENT ROUTE DE PARTHENAY	1	0	1	2
	Total Reffannes	3	0	3	6

ROMANS	ANCIENNE DECHETTERIE	1	1	1	3
	Total Romans	1	1	1	3
SAIVRES	LA BRIAUDIERE	1	1	1	3
	ANCIENNE DECHETTERIE	1	1	1	3
	ECOLE	1	1	1	3
	PERRE	1	0	1	2
	LUGNE	1	0	1	2
	PAUNAY	1	1	1	3
	Total Saivres	6	4	6	16
SALLES	BOURG	1	1	1	3
	Total Salles	1	1	1	3
SECONDIGNY	CAMPING	2	3	1	6
	DECHETTERIE	2	2	2	6
	ANCIEN DEPOT	2	3	2	7
	COLLEGE			1	1
	MAISON DE LA POMME	1			1
	SALLES DES FETES	1	1		2
	Total Secondigny	8	9	6	23
SOUDAN	CIMETIERE	1	1	1	3
	ANCIENNE DECHETTERIE	1	1	1	3
	ECOLE	1	0	1	2
	Total Soudan	3	2	3	8
SOUTIERS	LA BORDE	1	0	1	2
	LA VEILLERIE	1	1	1	3
	PARKING PARC FLORAL	1	1	1	3
	Total Soutiers	3	2	3	8
SOUVIGNE	ANCIENNE DECHETTERIE	1	0	1	2
	L'HERMITAIN	1	0	1	2
	FONFREROUX	1	1	1	3
	AINSAY	1	0	1	2
	BOIS PINEAU	1	0	1	2
	STADE	1	1	1	3
	HACIENDA	1			1
	Total Souvigné	7	2	6	15
SAINT AUBIN LE CLOUD	DECHETTERIE	2	2	2	6
	ERA	1	1	1	3
	LES MOTHES	1	0	1	2
	STADE	2	0	1	3
	PLAN D'EAU	1			1
	SALLES DES FETES	1			1
	Total Saint Aubin le Cloud	8	3	5	16
SAINTE EANNE	ANCIENNE DECHETTERIE	1	0	1	2
	MAIRIE	1	1	1	3
	SMC - CENTRE DE TRI	1			1
	Total Sainte Eanne	3	1	2	6
SAINT GEORGES DE NOISNE	DANZAY	1	0	1	2
	LA BARLIERE	1	0	1	2
	STADE	1	1	1	3
	Total Saint Georges de Noisé	3	1	3	7
SAINT GERMIER	MAIRIE	1	1	1	3
	Total Saint Germier	1	1	1	3
SAINT LIN	ROUTE DE BEAULIEU	1	1	1	3
	STADE	1	0	1	2
	Total Saint Lin	2	1	2	5
SAINT MAIXENT L'ECOLE ENSOA	MUSEE SOUS OFFICIER	1	1		2
	FIDELITE	1	1	1	3
	ENSOA	2	1	2	5
	FOYER	1	1	1	3
	Total ENSOA	5	4	4	13

SAINT MAIXENT L'ECOLE	LES CHASSEIGNES	1	1	1	3
	GENERAL FAUCHER	1	1	1	3
	GENERAL SARAIL	1	1	1	3
	LA PLAINE	1	1	1	3
	LE VENTOUX	1	1	1	3
	PLACE DU CENTENAIRE	1		1	2
	ANDRE GIDE	1	1	1	3
	DECHETTERIE	2	3	3	8
	CAMPING	1	1		2
	LYCEE			1	1
	MAISON DE RETRAITE		3		3
	SALLE RABELAIS	1			1
	VILAINE			1	1
	Total Saint Maixent L'Ecole	11	13	12	36
SAINT MARC LA LANDE	BOURG	1	1	1	3
	Total Saint Marc La Lande	12	14	1	27
SAINT MARTIN DU FOUILLOUX	SAINT CHARTRES	1	0	1	2
	STADE	1	0	1	2
	Total Saint Martin du Fouilloux	2	0	2	4
SAINT MARTIN DE SAINT MAIXENT	SOIGNON	1	0	1	2
	LORS POITIER	1	1	1	3
	BOISNE	1	0	1	2
	FIOL	1	1	1	3
	GENTRAY	1	1	1	3
	LE STADE	1	1	1	3
	Total Saint Martin de Saint Maixent	6	4	6	16
SAINTE NEOMAYE	BOURG	2	0	2	4
	LA CHESNAY	1	0	1	2
	ATELIER MUNICIPAL	1			1
	Total Sainte Néomaye	4	0	3	7
SAINT PARDOUX	DECHETTERIE	2	2	1	5
	CHATEAUBOURDIN	1		1	2
	SALLE DES FETES	2	0	1	3
	Total Saint Pardoux	5	2	3	10
VASLES	LA COURSAUDIÈRE	1	1	1	3
	GRAND VILLAGE	1	0	1	2
	DECHETTERIE	2	2	1	5
	LA GRUZARDIÈRE	1	0	1	2
	LA PAGERIE	1	1	1	3
	LE PORTEAU	1			1
	LOTISSEMENT FERRIÈRE	1	0	1	2
	LOTISSEMENT ROUTE DE PARTHENAY	1	0	1	2
	MAISON DU MOUTON	1	1	1	3
	PONT DE LA BOIVRE	1	1	1	3
Total Vasles	11	6	9	26	
VAUSSEROUX	BOURG	1	1	1	3
	Total Vausseroux	1	1	1	3
VAUTEBIS	BOURG	1	1	1	3
	Total Vautebis	1	1	1	3
VERNOUX EN GÂTINE	BOURG	2	1	2	5
	LA FAZILLÈRE	1	0	1	2
	ANCIENNE DECHETTERIE	1		1	2
	SALLE DES FETES	1	1	1	3
	Total Vernoux en Gâtine	5	2	5	12
VERRUYES	DECHETTERIE	2	2	1	5
	BOURG	1	1	1	3
	CAMPING	1			1
	Total Verruyes	4	3	2	9
VOUHE	CIMETIÈRE	1	1	1	3
	EGLISE	1	0	1	2
	GRATTELOUP	1	0	1	2
	Total Vouhé	3	1	3	7
Total	209	133	171	513	

LOCALISATION DES BORNES TEXTILES

Liste des conteneurs à textiles de La Croix Rouge mis en place sur le territoire du SMC

Commune	Adresse	Pt de collecte	conteneurs
AZAY SUR THOUET	Près du cimetière	1	1
CHERVEUX	Place bourg près de la Mairie	1	1
EXIREUIL	Rue de Chausseroy	1	1
	Cimetière	1	1
LA CRECHE	Place de l'Eglise	1	1
	Chavagné près de l'église	1	1
	Déchetterie "Les Groies Perron"	1	2
MAZIERES EN GATINE	Cimetière	1	1
MENIGOUTE	château d'eau	1	1
NANTEUIL	Maison du Temps Libre	1	1
PAMPROUX	Déchetterie, "Bel Air"	1	1
REFFANNES	Place bourg, route de Vausseroux	1	1
SAIVRES	Parking de l'école	1	1
SECONDIGNY	Station service Super U	1	1
ST AUBIN LE CLOUD	Place bourg près de l'église	1	1
ST MAIXENT L'ECOLE	Déchetterie "Les Courolles"	1	3
	Rue du Général Sarail	1	1
	OPAC	1	1
	Secours catholique, Av Wilson	1	vrac
ST PARDOUX	Parking foyer rural	1	1
	Déchetterie "La Croix des Vignes"	1	1
STE EANNE	Parking mairie	1	1
STE NEOMAYE	Place communale	1	1
VASLES	Place église	1	1
VERNOUX	Place	1	1
VERRUYES	Déchetterie "Marcilly"	1	vrac
	Parking du Cheval Blanc	1	1
Total		29	30

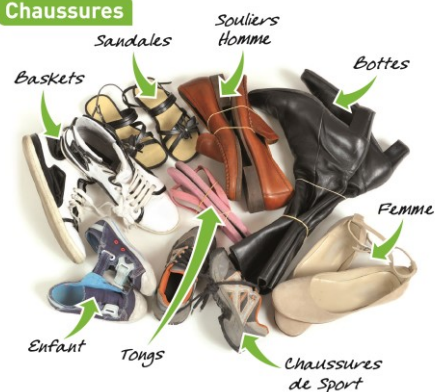
Grands Vêtements



Petits Vêtements



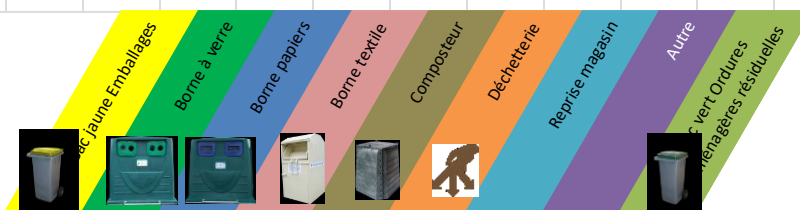
Chaussures



ABÉCÉDAIRE DU TRI DES DÉCHETS



Avec le SMC, j'agis, je trie...



	Emballages	Verre	Papiers	Textile	Composteur	Déchetterie	Reprise magasin	Autre
A								
Acide (reste de produits)								
Aérosol non toxique (vidé de son contenu)	Yellow							
Aérosol plein								
Aérosol de produits toxiques								
Ameublement (table, matelas, mobilier de jardin ou de salon...)								
Amiante liée (fibrociment)								Entrepr. spécialisée
Ampoule à filament ou halogène								
Ampoule basse consommation ou LED								
Animal (dépouille)								Entrepr. spécialisée
Annuaire			Blue					
Appareil électrique et électronique								
Assiette en carton (sans reste alimentaire)	Yellow							
Assiette en plastique								
Assiette en porcelaine, faïence								
B								
Baril de lessive en carton	Yellow							
Barquette en aluminium	Yellow							
Barquette en polystyrène								
Barquette en plastique								
Batterie de véhicule								
Berlingot plastique (recharge)								
Béton en bloc								
Bidon de combustible de chauffage								
Bidon de lessive	Yellow							
Bidon d'engrais, pesticides								
Bidon d'huile moteur								
Bidon de sirop en métal	Yellow							
Blister (plastique autour des revues)								
Bocal en verre		Green						
Boîte à œufs en carton	Yellow							
Boîtes à œufs en plastique								
Boîte de fromage en bois								
Boîte en carton (fromage, gâteaux, céréales...)	Yellow							
Boîte en plastique (viennoiserie, bonbons, beurre...)								
Boîte de conserve vide (légumes, raviolis, poissons...)	Yellow							
Bombe aérosol (mousse à raser, chantilly...)	Yellow							
Botte en caoutchouc								
Bouchon en liège								
Bouchon en plastique	à laisser sur la bouteille							Entrepr. spécialisée
Bouteille en plastique	Yellow							
Bouteille d'huile en plastique	Yellow							
Bouteille d'huile en verre		Green						
Bouteille en verre		Green						
Bouteille de javel (vide)	Yellow							
Branchage								
Brique alimentaire (jus de fruits, lait, soupe...)	Yellow							

	Bac jaune Emballages	Borne à verre	Borne papiers	Borne textile	Composteur	Déchetterie	Reprise magasin	Autre	Bac vert Ordures ménagères résiduelles
C									
Câble électrique									
Café (marc)									
Cagette en bois									
Cagette en carton									
Cagette en plastique									
Cahier									
Canapé, fauteuil									
Canette métallique									
Capsules métalliques de boisson									
Capsule de café						Nespresso			
Carrelage									
Carton ondulé									
Cartonnette ou petit emballage en carton (sur- emballage des yaourts, paquet de céréales...)									
Carton souillé									
Cartouche d'encre									
Casserole, poêle									
Cassette audio/vidéo, CD, DVD									
Catalogue									
Cendre de cheminées							Jardin		
Chaussure									
Chiffon souillé									
Ciment, plâtre									
Cintre									
Classeur cartonné (sans les anneaux)									
Clavier d'ordinateur									
Coquille d'oeufs									
Couche									
Courrier, lettre									
Couvercle en métal									
Coton, coton tige									
Couverts, fourchette, cuillère, couteau									
Couverture									
Crayon									
Cubitainer en plastique									
Cuir (sac, ceinture...)									
D									
Dentifrice (tube)									
Détergent, dissolvant									
Disque vinyle, DVD									
Drap									
E									
Ecran									
Electroménager									
Engrais, phytosanitaire									
Enveloppe (avec ou sans fenêtre)									
Epluchure									
Essuie-tout									
Excrément d'animaux									
Extincteur								Entreprise spécialisée	

TARIFS DES PRESTATIONS : ANNÉE 2017

Budget déchets	Euro HT	
ENLÈVEMENT DE CAISSONS		
Forfait enlèvement rayon 25 Km	78,00	} si >25 Km => 1,80 €HT/km supplémentaire
Sur site Ciel de Sèvre	28,00	
Forfait livraison avec bennage simple (sans dépose de caisson) rayon 25 km et minimum 15m ³ de marchandise	41,00	
LOCATION D'UN CAISSON		
Annuelle	852,00	
Mensuelle	95,00	
Hebdomadaire	32,00	
Journalière	10,00	
Caissons spéciaux location annuelle	1 400,00	
LOCATION D'UN COMPACTEUR		
Annuelle	3 000,00	
Mensuelle	324,00	
Hebdomadaire	100,00	
LOCATION NACELLE		
Option 1 : sans chauffeur à l'heure	22,00	
Option 2 : avec chauffeur à l'heure	57,00	
Option 3 : sans chauffeur par journée	110,00	
Option 4 : avec chauffeur par journée	260,00	
LOCATION BENNE ORDURES MÉNAGÈRES		
Benne collecte OM sans chauffeur à l'heure	60,00	
TRANSPORTS		
Fonction collecte BAV 1 chauffeur 1 PL semi grue à l'heure	75,00	2,20 € / km
Fonction collecte déchets par grue 1 chauffeur 1 PL équipé grue à l'heure	75,00	1,75 € / km
Fonction location semi remorque par jour	95,00	
Intervention autre à l'heure	25,00	
Intervention mécanique à l'heure	40,00	
Fonction balayage (hors transfert machine et traitement déchets, 1 chauffeur) à l'heure	50,00	
Prêt de véhicule léger au Km	0,45	
Engin de manutention par jour (8 heures de fonctionnement maximum sans chauffeur)	200,00	25 €/heure
TRAITEMENT DE BOIS		
Traitement du bois classe A la tonne	15,00	
Traitement du bois classe B ou mélange la tonne	30,00	
PNEUS		
Traitement pneu la tonne	220,00	
Traitement pneu l'unité	2,00	
VENTE DE BROyat		
Bois classe A broyé le m ³	6,00	} Facturation minimale de 5 €
Bois classe A broyé la tonne	24,00	
Bois feuillus/résineux broyé le m ³	10,00	
Bois feuillus/résineux broyé la tonne	40,00	
Location broyeur déchets verts (hors transport et assurance) à l'heure	10,00	
Prestation de broyage broyeur rapide déchet vert avec engin de chargement à l'heure	210,00	
Forfait déplacement broyeur rapide et engin limite 50km	150,00	si >50km 1,8€/km
GRAVATS		
Apports direct en centre d'enfouissement le m ³	10,00	
Apports direct en centre d'enfouissement la tonne	8,00	
DECHETS VERTS		
Déchets verts la tonne entrée plateforme compostage Sainte-Eanne	18,00	
DASRI (convention CDPS)		
Tarifs identiques annexe convention CDPS		

DÉCHETTERIES		
Redevances professionnels et particuliers hors territoire ou collectivités comprenant collecte, transport et traitement		
Déchets non valorisés (tout venant) le m ³	27,00	
Polystyrène le m ³	10,00	
Déchets verts le m ³	6,00	
Déchets valorisables (cartons, ferrailles, plastiques durs recyclables) le m ³	Gratuit	
Déchets de bois traité (Cat B) le m ³	6,00	
Déchets de bois naturel (Cat A) le m ³	3,00	
Déchets électriques (DEEE) l'unité	Gratuit	
Déchets inertes en déchetterie (gravats) le m ³	15,00	
Renouvellement de carte suite perte ou vol	5,00	
Tarif par carte au delà de trois (3) par professionnel	2,00	
Passages supplémentaires		
25 passages (dans la limite d'une fois par an, valable jusqu'au 31/12 de l'année en cours)	Gratuit	
DÉCHETS TOXIQUES TOUS PROFESSIONNELS		
Tout les déchets de cette catégorie (hors filtre) le litre	4,00	
Filtres (huile, gasoil) tous véhicules à l'unité	0,25	
Comprenant traitement et transport vers usine agréée après reconditionnement		
REDEVANCE POUR DÉCHETS NON MÉNAGERS (PROFESSIONNELS-ADMINISTRATIONS-COLLECTIVITES)		
PP0 : Forfait Petit Producteur sans bac en C0,5 - par an	29,25	
PP1 : Forfait Petit Producteur sans bac en C1 - par an	58,50	
AB : Abonnement au service de collecte des déchets - par an	25,00	
F1 : Prix au litre pour le flux ordures ménagères résiduelles	0,015	
F2 : Prix au litre pour le flux déchets recyclables (hors papier)	0,004	
RV : Recyclables (cartons) vrac C1 / an	150,00	
Calcul de la redevance déchets non ménagers		
Volume des bacs pour un flux*Prix au litre (F1 ou F2)*Nbre de semaines*fréquence de collecte		
Tarifs manifestations et divers		
Mise à disposition par bac	10,00	
Forfait par collecte + traitement au litre	0,037	
Forfait nettoyage par bac (applicable seulement si bac sale)	5,00	
Tarif deuxième composteur	30,00	
Forfait non remise d'un vêtements de travail (le vetement)	30,00	
Bac 240 litres détérioré ou volé	24,00	
CENTRE DE TRI		
Un flux: Papiers-Journaux-Magazines/ la tonne entrante	50,00	
Un flux: Emballages seuls/la tonne entrante	470,00	
Mise en balles cartons/la tonne	30,00	
Pesée double (les 80 premières pesées par mois)	4,18	
Pesée double au delà par mois	3,00	
Perte d'un badge pont bascule	15,00	
Caractérisation des emballages (par caractérisation)	80,00	
Budget Principal		
VOIRIE & MATÉRIEL AGRICOLE		€ NET
Prix de journée Voirie 7 heures (lamier ou broyeur)	550,00	
Prix de la demi journée 3,5 heures (lamier ou broyeur)	330,00	
Tracteur avec remorque et chauffeur par jour	350,00	
Tracteur avec remorque sans chauffeur par jour	175,00	
Barrières "VAUBAN" par jour et par barrière	1,00	
Cylindre par jour	50,00	
DIVERS		
Forfait 1/2 journée location amphithéâtre (autres que des collectivités publiques)	50,00	
Intervention service rivières à l'heure	40,00	
Commande d'ouverture barrière Gendarmerie	30,00	

HAUT VAL-DE-SEVRE ET SUD-GATINE



SYNDICAT MIXTE A LA CARTE